

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

A délibéré : 15

L'an deux mil quatorze, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :
05 novembre 2014

Etaient présents : **Mmes LEROY. THIEBAUT. ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN.
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :
Georges BAY NOUAILHAT

Absent non excusé :
Absent excusé :
M. Jean-Pierre GODILLOT donne pouvoir à M. Georges Bay Nouailhat

Reçue en préfecture le 13 novembre 2014
Certifiée exécutoire le 13 novembre 2014

**01- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR CONSTRUCTION BATIMENT DE STOCKAGE
MATERIEL ET CLOTURE DU SITE :**

Mme le maire rappelle au conseil municipal, qu'un projet d'extension de l'actuel atelier communal a fait l'objet d'une première demande de subvention ; cette deuxième phase de travaux finalisent le programme « atelier communal ».

Ces travaux consistent à la construction d'un bâtiment de stockage de matériel et de la sécurisation du site par l'installation d'une clôture.

Elle présente les différents devis relatifs à ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- s'engage à financer ces nouveaux travaux dont le montant s'élève à la somme de 30 987.72 € HT,

- se prononce sur le plan de financement suivant :

-subvention DETR 30 % : 9 296.00 €

-fonds libres : 21 692.00 €

- sollicite l'aide financière au titre de la D.E.T.R.,

-s'engage à réaliser ces travaux dans les 02 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

02- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ACCESIBILITE AUX SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Mme le maire rappelle au conseil municipal, qu'il est nécessaire de mettre aux normes d'accessibilité les sanitaires de la salle polyvalente.

Ces travaux consistent à la restructuration des toilettes actuelles en aménageant l'accès et un espace aux personnes à mobilité réduite.

Elle présente les différents devis relatifs à ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- s'engage à financer ces nouveaux travaux dont le montant s'élève à la somme de € HT,

-se prononce sur le plan de financement suivant :

- DETR 30 % :

- fonds libres :

- sollicite l'aide financière au titre de la D.E.T.R.,

-s'engage à réaliser ces travaux dans les 02 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

03- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL :

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal la convention à établir entre la commune et la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière ayant pour objet la mise à disposition du service technique dans le cadre de l'exercice des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires, (petits entretiens courants des bâtiments, tonte, débroussaillage...)

L'exposé du maire entendu le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Madame le maire pour signer cette convention et son annexe se rapportant au coût de fonctionnement.

04- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal la convention à établir entre la commune et la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière ayant pour objet la mise à disposition des locaux de la salle polyvalente dans le cadre de l'exercice des compétences périscolaires et extrascolaires.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal à la majorité accepte les conditions financières de mise à disposition et donne pouvoir à Madame le maire pour signer cette convention.

05- CONVENTION GRDF POUR OCCUPATION DOMANIALE :

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal la convention à établir entre la commune et GRDF ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

GrDF concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre commune, modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat et invite à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

- n'approuve pas à la majorité les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF,
- n'autorise pas le Maire à signer cette convention.

06 – GRATIFICATION DU STAGIAIRE :

Monsieur Georges BAY NOUAILHAT quitte la séance et ne participe pas à cette délibération.

Madame le maire rappelle l'accueil de Timothée BAY NOUAILHAT du 27 octobre au 14 novembre 2014 en formation en milieu professionnel. Au cours de cette période de stage, Timothée a donné satisfaction.

Dans le cadre de la convention signée avec le lycée François Xavier, l'article 3 prévoit les modalités (code de la Sécurité sociale, Code rural et de la pêche maritime) du versement d'une gratification.

Madame le maire présente les conditions d'octroi de cette gratification et propose de lui verser la somme de 180,00 €.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision et à la majorité le montant attribué.

07- REGLEMENT AFFOUAGE 2014/2015 :

Le règlement de l'affouage 2014/2015 est présenté au conseil municipal ;

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal :

- reconduit le montant de la part d'affouage à 50,00 €,
- arrête le règlement d'affouage annexé à la présente délibération,
- désigne les trois garants suivants :

.José SIMAO,

.Jean-Pierre VIENT,

.André MATHEZ.

DIVERS :

*Madame le maire présente le demande du président du Comité des Fêtes de Vieilley sollicitant la mise en place d'une boîte à lettres au profit de l'association.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas accéder à cette demande et rappelle que des cassiers sont mis à la disposition de chaque association pour la réception de leurs courriers.

*Madame Thiébaud donne rendez vous le 06 décembre à 09 heures devant le lavoir pour l'installation de la crèche.

Un sapin de Noël sera installé à l'entrée de Vieilley, côté chemin de Bonnay.

Le prochain conseil municipal est fixé au 17 décembre prochain 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

LEROY D.

THIEBAUT M-C.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.

